

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE HAUT-MAUCO

APRES SIX MOIS, BILAN D'ETAPE.

• LE MOT DU MAIRE



GERER AUTREMENT

Le 23 mars dernier, la liste "Majorité présidentielle pour le progrès de HAUT-MAUCO tenait la première réunion du Conseil Municipal. Elue en totalité à l'issue du scrutin du 12 mars sur la base d'un programme connu de tous, elle prenait ainsi en mains les destinées de notre commune pour les six années à venir.

Six mois se sont écoulés, durant lesquels chacune et chacun de vous a pu observer ce qui se réalisait, jour après jour, et porter un premier jugement sur l'action entreprise.

Mais, pour pouvoir juger, il faut être bien informé, bien au delà des apparences en tout cas.

C'est pourquoi, chers Concitoyens, le Conseil Municipal a jugé utile d'établir à votre intention ce "bilan d'étape".

Nous y exposons clairement, objectivement, l'essentiel de ce que nous avons fait durant cette période, en fonction d'une part, de la situation que nous avons trouvée à notre arrivée, et, d'autre part, des engagements que nous avions pris devant vous lors de la campagne électorale.

Quand vous aurez parcouru cette étude, vous aurez tous les éléments vous permettant de vous faire une opinion en toute connaissance de cause.

Cette initiative constitue, de notre part, la première manifestation concrète du "gérer autrement" que nous vous avions promis.

Pierre Noël ITHURRALDE

L'HERITAGE

• L'ETAT DES LIEUX

Dès l'installation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a demandé à chacun des responsables des Commissions communales (voir la liste par ailleurs) de procéder sans attendre à un premier examen de la situation dans son secteur de responsabilité.
Le résultat, tel qu'il ressort de la lecture des comptes rendus des réunions des 23 mars et 17 avril 1989, est le suivant :

VOIRIE

- Plusieurs routes communales (routes de Mina, de Labayle, de la Roseraie, du Bourg à Bas Mauco) sont très dégradées, essentiellement en raison du trafic intense concernant le débardage des bois. De nombreux poids lourds empruntent par erreur la route de Maouhum.

- Par ailleurs, si le goudronnage de la route de Latéoulère est prévu au programme SICEVC 1989, celui du chemin du Basque doit être retardé et précédé d'une révision de l'emprise (8 m au lieu de 6 m, fossés de part et d'autre). Les fossés du Chemin de Cournaou n'ont pas été creusés, ce qui pose des problèmes aux riverains.

- Le pont du Hourné s'effondre et doit être refait.

- La chambre PTT, installée dans le fossé longeant le CD 933 devant la maison Passeboscq, empêche l'évacuation des eaux au quartier Maouhum, et doit être démolie.

- L'aménagement de trottoirs le long des rues du bourg, prévu par la Municipalité précédente qui avait demandé une étude à la Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.), n'est pas opportun actuellement, de l'avis même du responsable chargé de l'étude, en raison des variations de largeur des différentes chaussées.

BATIMENTS COMMUNAUX

L'école.

Le projet, lancé dans la plus grande précipitation, a été mal étudié et mal exécuté.

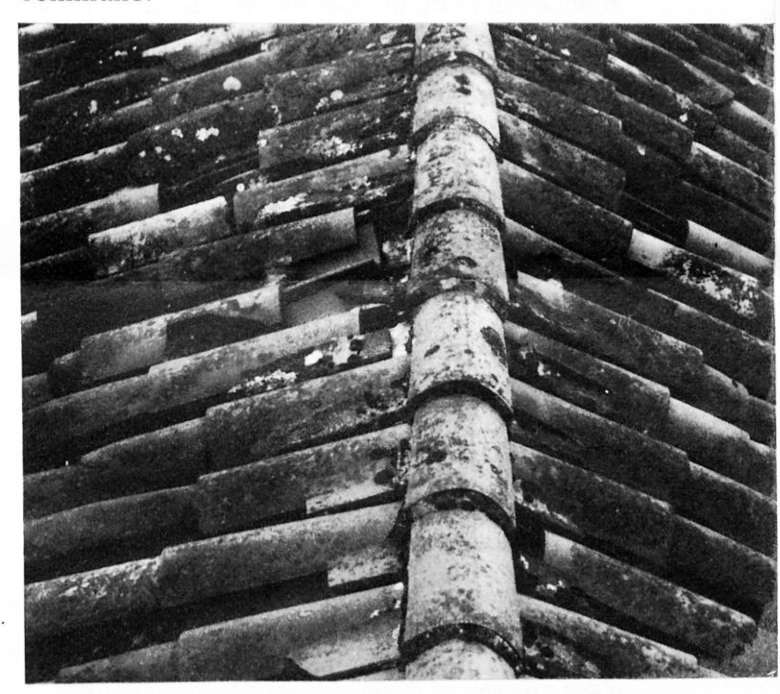
Au niveau de la conception, il faut noter en particulier l'oubli d'un bureau destiné aux Maîtres et à l'accueil des parents, de vestiaires pour les élèves des classes primaires, d'un garage à bicyclettes, d'une porte de communication entre les classes, d'une quelconque ouverture permettant l'accès de la lumière du jour dans la salle de plonge, d'une hotte aspirante dans les cuisines. Le préau, exigu (comme la cour d'ailleurs) est exposé à l'ouest et ouvert à tous ventes, ainsi que les toilettes qui ne comportent pas de plafond et seront exposées au gel comme les anciennes.

En ce qui concerne l'exécution, le choix du fer non traité pour les menuiseries entraîne déjà l'apparition de points de rouille. De plus, tous les murs-rideaux (c'est-à-dire les façades vitrées) des classes et de la cantine, exposés à l'ouest, connaissent d'importants défauts d'étanchéité. Par ailleurs, le passage des tuyaux de descente dans les classes est particulièrement inesthétique.
Enfin, selon M. l'Architecte, la maison Laluque, située dans la nouvelle enceinte de l'école, ne mérite aucun investissement et est appelée à être démolie.
Il est clair que toutes ces erreurs devront être réparées, et qu'elles entraîneront des dépenses supplémentaires, non prévues dans le devis initial, et dont le financement n'a pas été inclus dans le budget de 1989, voté par le précédent Conseil Municipal le 10 mars 1989.

" Après les diverses interventions du Maître d'œuvre (architecte) et du Maître d'ouvrage (M. le Maire), M. BLANQUET notre architecte, à l'issue d'une dernière expertise effectuée par un bureau d'étude spécialisé a rendu ses conclusions :
Il faut démolir et refaire tous les ensembles métalliques (huisseries, mur-rideaux etc...).

L'église.

Sa toiture est en très mauvais état et nécessite une intervention urgente. Un devis a été demandé au Charpentier habitant la commune.



Le presbytère.

S'il est spacieux et sain, son occupation par le nouveau Curé, dont la nomination vient d'être annoncée par l'Evéché, nécessitera préalablement des travaux importants (toiture, intérieur et abords) qu'il conviendra de chiffrer.

La Mairie.

Ce bâtiment est de plus en plus inadapté à ce qu'on est en droit d'attendre d'une Mairie de nos jours (accès difficile pour les personnes âgées, aménagement intérieur inadéquat, manque de place).

La salle des sports.

Elle nécessite à court terme un dépoussiérage complet des murs. Elle manque singulièrement de divers moyens de rangement. L'armoire de commande électrique du système de chauffage et des autres installations pose d'importants problèmes de sécurité. Le chauffe-eau est vétuste et pratiquement hors d'usage. Enfin, on ne peut laisser en l'état le sol des vestiaires-douches, simplement cimenté : un carrelage s'avère nécessaire.

La salle du terrain de sports.

Elle est en bon état, mais ne comporte aucune installation sanitaire, alors qu'elle est susceptible d'être utilisée soit comme salle de réunion (Club du Troisième âge), soit comme vestiaire par les pratiquants du court de tennis implanté à proximité.

EQUIPEMENTS COMMUNAUX

L'assainissement.

Il pose plusieurs problèmes :
La commune n'est pas propriétaire du terrain sur lequel la zone de lagunage a été installée ! Monsieur COURTADE, agissant pour le compte de Madame DE FAULONG-DUBOSCQ, est disposé à céder ce terrain pour le Franc symbolique, mais fait valoir que la Municipalité précédente s'était engagée à renforcer le réseau de distribution d'eau à l'abord de parcelles classées 3NA (1) à l'entrée du bourg, lui appartenant et destinées à la création de lotissements.
Il demande donc en échange confirmation de cet engagement ainsi que la promesse de ne pas remettre en cause le classement de ces parcelles.

La zone de lagunage elle-même fait l'objet d'observations. L'ingénieur subdivisionnaire de la DDE a déclaré que cet emplacement, qui lui a été imposé par la Municipalité précédente, a posé d'énormes difficultés de réalisation (d'où un coût élevé) en raison de la nature du sous-sol tourbeux et de l'humidité excessive. De plus, la retenue d'eau qui se trouve en amont pourrait être source d'inconvénients, pour la solidité de l'ouvrage, notamment au niveau de la digue, au cas où se produiraient des crues importantes.

La clôture de la zone de lagunage a été posée trop tôt, sur une digue insuffisamment stabilisée, de sorte que tous les poteaux sont déchaussés, mettant la clôture en péril.

Enfin, la construction du dispositif d'assainissement pose un problème financier inattendu. En effet, la D.D.E. vient d'adresser à la Mairie de HAUT-MAUCO, au début du mois, le duplicata d'une facture de la S.O.G.E.A. (dont l'original est introuvable), d'un montant de 39 092,47 F, pour des travaux d'assainissement effectués "hors marché" en mars 1988, soit il y a plus d'un an ! Cette facture n'a pas été réglée, et son financement n'est pas prévu dans le budget primitif 1989, voté par le précédent Conseil Municipal deux jours avant les élections ! Il s'agit là, pour le moins, d'un oubli grave, qui met l'actuelle Municipalité dans l'obligation de trouver des ressources supplémentaires en dehors du budget primitif et ce pour des travaux déjà anciens !

Le cimetière.

Une visite rapide de la Commission a permis de constater que ne subsistent, dans l'actuel cimetière, que trois emplacements disponibles. L'acquisition d'une parcelle attenante et son aménagement s'imposent donc à court terme.

Les arènes démontables.

Elles sont dans un état de délabrement avancé : les montants métalliques sont atteints par la rouille, n'ayant jamais été repeints depuis 1977. Les madriers servant de sièges sont abîmés ou hors d'usage pour certains d'entre eux.

Les réserves foncières communales.

En dehors du terrain de sports et du terrain du presbytère, elles sont inexistantes. La commune n'est donc pas en mesure de proposer le moindre terrain à un éventuel candidat à la construction, et n'en dispose pas non plus de façon accessible pour la réalisation d'équipements collectifs communaux.

Quant au Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.), en dehors des zones 3NA (1) il n'offre guère aucune possibilité de construction en zone UC ou de quartier (1) ce qui interdit, dans l'état actuel des choses, toute solution en matière de construction.

(1) Zone 3NA : zone constructible à aménager : lotissement
zone UC : zone agglomérée directement constructible (bourg)
zone de quartier : terrains constructibles s'insérant dans les quartiers existants.

• LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

La présence, au sein du Conseil Municipal, de personnes particulièrement habituées à la gestion privée ou publique, a permis de porter, sur la situation passée et actuelle, un regard particulièrement compétent.

Voici l'essentiel de l'étude présentée par le rapporteur de la Commission des Finances au Conseil Municipal, dans sa séance du 17 avril 1989.

LE BUDGET PRIMITIF 1989

(voté par le précédent Conseil Municipal le 10 mars 1989).

La section de fonctionnement s'équilibre à 1.392.720 F, et la section d'investissements à 1.897.142 F.

Ce budget devrait permettre de faire face, sans trop de problèmes, aux dépenses de fonctionnement courant. Mais il ne permettra pas, dans le domaine des investissements, de financer en totalité les travaux de restructuration du groupe scolaire qui se chiffrent, au 15 mars 1989, à 2.345.145,81 F. En effet, les financements prévus (1.448.416 F au budget primitif 1989, 131.554 F de dotation générale d'équipement, 515.000 F de subvention du Conseil Général) n'atteignent que 2.094.970 F, mettant le Conseil Municipal dans l'obligation de rechercher des ressources complémentaires à hauteur de 250.175 F, sans compter les sommes nécessaires à l'achat de mobilier pour les classes et la cantine.

Le rapporteur de la Commission des Finances s'inquiète donc des conditions dans lesquelles la commune pourra financer les travaux supplémentaires à l'école et les travaux urgents qu'il convient d'entreprendre à l'église, au presbytère et sur la voirie communale (voir chapitre "Etat des lieux").

N.B. Au moment où nous mettons sous presse, les dépenses concernant l'école s'élèvent à 2.459.822,65 F, et, par conséquent, le complément "hors budget" atteint 364.851 F !

LA FISCALITE LOCALE

Selon le rapporteur de la Commission, la pression fiscale est modérée. Les taux des taxes locales sont, en général, inférieurs à ceux du canton, mais assez proches de la moyenne départementale, sauf en ce qui concerne la taxe professionnelle où l'écart est très important (3,19 % pour HAUT-MAUCO, 8,23 % pour les Landes) alors que, dans ce domaine, le potentiel fiscal est élevé.

L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

Situation.

L'annuité 1989 s'élève à 418.962 F (129.180 F en capital et 281.682 F en intérêts) ce qui représente 995 F par habitant et une progression de 121 % par rapport à 1988 (due aux emprunts contractés pour l'assainissement et la restructuration du groupe scolaire).
Il faut noter que notre commune approche le maximum supportable en matière d'emprunts, puisque le "ratio d'endettement" (rapport entre le montant des annuités à payer et les recettes de fonctionnement) est, en 1989, de 30,08 % (il était de 19,60 % en 1988). Or, le seuil maximum au delà duquel la gestion est déséquilibrée, selon les spécialistes financiers des collectivités locales, est fixé à 33 %. Nous y sommes pratiquement !

Observations.

Deux exemples d'erreurs d'appréciation non négligeables dans la gestion de nos emprunts : Tout d'abord, l'encaissement prématuré de l'emprunt de 1.140.000 F, contracté pour la construction du groupe scolaire. Compte tenu des conditions dans lesquelles ont démarré les travaux, avec plus d'un mois de retard, il était clair que fort peu de dépenses seraient à régler en 1988, le plus gros étant à prévoir pour 1989. (Ce sont effectivement 75.000 F seulement qui ont été réglés en 1988). Ce simple raisonnement de bon sens aurait dû conduire à retarder jusqu'au début de 1989 l'encaissement de l'emprunt et aurait permis d'économiser une annuité, soit, sur le budget 1989, la coquette somme de 124.644,64 F, qui nous aurait été bien utile par ailleurs.

D'autre part, l'étude a permis de découvrir qu'une somme de 199.000 F, provenant d'un emprunt contracté en 1984 auprès de la C.A.E.C.L., n'avait jamais été utilisée et était bloquée sur un compte de la Trésorerie Générale. Ce placement rapporte, à la commune un intérêt annuel de 2.323,08 F, alors que l'annuité de l'emprunt s'élève à 31.245,78 F. Cette opération aura coûté à la commune environ 140.000 F en 5 ans, et n'a servi, en fait qu'à maintenir le fonds de roulement à un niveau inutilement élevé !

CONCLUSION

Elle est, hélas, simple et claire. Il faut envisager une sérieuse augmentation des impôts locaux l'an prochain, puisque le plafond des emprunts est atteint et qu'il faut bien avancer quand même.
Cette analyse a amené Mr le Maire à déclarer : "Nous avons été élus pour réaliser un programme sérieux.
Mais compte tenu de la réalité que nous découvrons, nous devrons être très prudents, ne pas agir au "coup par coup" mais bien, au terme d'une réflexion approfondie, avoir une vision globale des projets avant de nous engager".

LES MESURES D'URGENCE

Instruit par "L'Etat des lieux", tel qu'il ressort des rapports des responsables des Commissions, le Conseil Municipal a estimé qu'il convenait de réaliser d'urgence certains travaux aux démarches qui ne pouvaient pas attendre.

LES TRAVAUX

A l'école.

Il a été procédé aux aménagements suivants :

- installation d'un plafond, de portes et d'un mini-chauffage aux toilettes des classes primaires.
- fermeture par une cloison vitrée, avec double porte pour les interventions d'urgence dans l'école, de la partie du préau donnant sur la place.
- transformation du local de rangement en bureau pour les maîtres, les consultations médicales, les entretiens avec les psychologues scolaires, etc...
- réaménagement de l'ensemble "hall d'entrée - vestiaires - sanitaires" de la classe maternelle.
- installation d'un "vélux" (ouverture donnant sur le toit) pour éclairer la salle de plonge.
- installation d'une hotte aspirante aux cuisines.
- achat de matériel (tables, chaises, chariot) pour la cantine.
- percement d'une porte de communication entre les deux classes primaires.
- installation de points d'eau dans les deux classes.
- modification de l'installation de descente des eaux de manière que les tuyaux ne passent plus dans les classes.
- achat de matériel pour la salle de repos de la classe maternelle.
- clôture du périmètre scolaire.
- aménagement de la deuxième cour de récréation.
- installation d'un système d'arrosage automatique sur les espaces verts de l'école.
- mise à l'étude d'un projet de construction de vestiaires - garage à bicyclettes, le long de la classe maternelle.

A l'église.

- réparation de la toiture par le Charpentier installé dans la commune.
- réparation du mécanisme de sonnerie des cloches.

Au presbytère.

Une équipe constituée par l'employé municipal, des conseillers municipaux bénévoles, des ouvriers temporaires et un stagiaire TUC recrutés à cet effet, a effectué le nettoyage de l'enclos, ainsi que des travaux de peinture, tapisserie et ponçage des parquets, de manière à le rendre habitable par le nouveau curé, en attendant qu'une solution durable soit adoptée.

A la salle des sports.

Ont été réalisés

- l'achat d'un aspirateur industriel
- l'aménagement des commandes électriques conformément aux normes de sécurité
- la suppression du chauffe-eau vétuste et l'installation d'une arrivée directe d'eau chaude à partir du "cumulus" de la cantine, largement surdimensionné par rapport aux besoins
- l'installation d'une tuyauterie d'arrivée de gaz (en attente de raccordement), en vue de l'aménagement de plaques de cuisson dans la partie buvette de la salle
- construction de gradins (fournitures des matériaux par la commune, travail bénévole des jeunes).

Sur la voirie.

Ont été effectués

- le goudronnage de la route de Mina, (à partir du chemin d'accès au terrain de sports)
- l'empierrement et l'aménagement du chemin du Basque (travaux préalables au goudronnage prévu en 1990 sur une emprise de 8 m), de manière à offrir aux riverains un confort minimum de circulation.
- la réparation des parties les plus détériorées de la route de Labayle, grâce en partie au transfert des fonds non utilisés sur le tronçon de la route de Mina entre le bourg et le chemin d'accès au terrain de sports.

Vers un atelier municipal.

Le Conseil Municipal a procédé à l'achat d'outillage de première urgence, inexistant à ce jour (clef à molette, pince multiple, tournevis, perceuse électrique, etc...), permettant à l'Employé Municipal d'effectuer différents travaux dans la commune. (Cet achat constitue la première tranche visant à doter la commune d'un équipement complet d'intervention utilisable par l'Employé Municipal, et susceptible de réaliser d'importantes économies en même temps qu'une rapidité d'exécution).

LES DEMARCHES

Le Plan d'Occupation des Sols (P.O.S.)

Dans les dernières semaines de son mandat, le précédent Conseil Municipal avait engagé une procédure de modification du P.O.S. portant sur des points de détail.

Dès sa première réunion, le 23 mars 1989, le nouveau Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à prendre un arrêté suspendant cette procédure, afin d'organiser une large concertation sur l'ensemble des problèmes posés par le P.O.S., et d'envisager des modifications plus importantes.

A ce jour, les études préliminaires touchent à leur fin. Le P.O.S., remanié en profondeur, permettra, en particulier, à de nombreux propriétaires de la commune la mise en vente de lots constructibles (voir encadré).

La circulation des camions sur les chemins communaux.

En fonction du constat des dégâts occasionnés par les camions lors des opérations de débardage de bois, le Conseil Municipal a chargé M. le Maire de prendre un arrêté instituant l'obligation de déclarer à l'avance toute coupe de bois dans la commune, afin qu'un constat préalable de l'état des routes soit établi, et les intérêts de la commune sauvegardés à travers d'éventuelles indemnisations.

Cet arrêté a été publié le 7 avril 1989.

De plus, deux panneaux "voie sans issue" ont été installés à l'entrée des Chemins de Maouhum et du Mirail, afin d'éviter que des camions s'y engagent inconsidérément.

Dégâts des eaux pluviales sur la propriété de M. DARRICAU.

Toutes les eaux pluviales collectées par le réseau d'assainissement se déversent à cet endroit, causant d'énormes dégâts de ravinement.
Le Conseil Municipal a adopté une délibération demandant à la D.D.E. d'effectuer l'étude technique et le chiffrage des travaux jugés nécessaires pour remédier à cette situation.

Problèmes relatifs à la construction du groupe scolaire.

Un premier tour d'horizon ayant permis au nouveau Conseil Municipal de mesurer l'énormité des difficultés rencontrées, celui-ci n'a pas manqué de faire valoir avec la plus grande fermeté les intérêts de la commune dans cette affaire, au point que M. BLANQUET, architecte et maître d'œuvre a demandé à M. le Maire qu'il soit mis fin à sa mission.
Cependant, conscient de ce que ses interlocuteurs étaient différents et qu'une collaboration intelligente entre les deux parties était seule susceptible de permettre un bon achèvement des travaux, M. BLANQUET a préféré, finalement, rester maître d'œuvre du projet et n'a pas manqué, par la suite, d'apporter son concours dévoué.

Notre diplomatie et notre clairvoyance ont donc prévalu dans cette affaire délicate, dans l'intérêt de la collectivité.
C'est ainsi, en particulier, de M. le Maire a été amené à adresser à l'entreprise CMCA de menuiseries métalliques, responsable des malfaçons constatées plus haut (points de rouille, défauts d'étanchéité, etc...) une mise en demeure très ferme, assortie de l'application des pénalités en cas de retard, prévues par les textes en vigueur concernant les marchés publics.

Ce sont là les actions les plus significatives, mais non les seules. Elles montrent clairement le souci qu'a eu le Conseil Municipal de répondre rapidement aux attentes de la population face aux problèmes quotidiens, et de sauvegarder efficacement les intérêts de la Commune chaque fois que c'était nécessaire.

ETAT DES LIEUX : DERNIERE MINUTE !

Samedi 4 Novembre 1989, Mr le Maire et quelques Conseillers Municipaux, présents sur le chantier ouvert pour l'aménagement de la seconde cour de récréation et qui a nécessité la mise à jour de certaines canalisations, constatent de graves anomalies : il semble bien que le réseau d'écoulement des eaux pluviales (et celui concernant les eaux usées / lavabos et WC) aient été inversés !
Mr le Maire en informe immédiatement Mr BLANQUET, architecte et Mr COMET entrepreneur auteur des travaux. Ce dernier se rend aussitôt sur le chantier où il ne peut que constater les erreurs commises.
Dès lundi 6 Novembre, Monsieur le maire convoque une réunion urgente de toutes les parties en cause, dans le but d'établir un constat officiel des erreurs commises dans cette tranche du chantier, de situer clairement les responsabilités et d'envisager les solutions propres à remédier à cet état de choses.
Cette réunion se tient effectivement jeudi 9 Novembre à 14 heures sur le chantier.
Elle regroupe, autour de Mr LABARRERE, premier adjoint, représentant Mr le Maire retenu par ses obligations professionnelles, Mrs HIRIGOYEN et LINXE Conseillers Municipaux, DAUDIGNON, ouvrier d'entretien de la commune, BLANQUET, Architecte, COMET, entrepreneur et LOUSTEAU, de la Direction Départementale de l'Equipement des Landes.
Voici les extraits significatifs du rapport établi à la suite de cette réunion, daté du 15 Novembre 1989, et signé par Mr LOOTVOET, Ingénieur des T.P.E. chargé des constructions publiques.

« GROUPE SCOLAIRE

Après vérification il est constaté :

....

- que les eaux usées et les eaux pluviales provenant de la Maternelle, de l'extension vestiaire, du logement de fonction et de deux descentes situées à l'extrême Nord de la galerie aboutissent dans le réseau des eaux usées.
Historique, suivant le plan marché joint

....

- rien n'était prévu au niveau de la récupération du pluvial maternelle, des eaux usées et des eaux pluviales du logement de fonction.

....

Constat :
- le pluvial galerie en son extrémité Nord n'a pas été réalisé par l'entreprise COMET conformément au plan et relié au réseau Eaux Usées.
- le pluvial de l'extension maternelle a été raccordé au réseau Eaux Usées, après l'accord du Maître d'Œuvre, pour laver les canalisations.

....

- Pour les modifications demandées par la Municipalité (1), aucun plan n'a été dressé par la Maîtrise d'Œuvre, les descriptifs estimatifs ont été établis par l'entreprise. Il est constaté que les réseaux concernés, non traités en séparatifs, se rejettent dans les réseaux Eaux Usées.

(1) Il s'agit bien entendu de l'ancienne Municipalité.

Conclusion. Vu que l'entreprise n'a pas respecté le plan, les règles de l'art, et n'a pas refusé d'exécuter, elle accepte de reprendre les réseaux, après accord du Maître d'Œuvre sur le nouveau plan qu'elle établira.

HALL DES SPORTS.
Quoique non concernés par le raccordement Eaux Pluviales et Eaux Usées de cet équipement, le Maître d'Œuvre et le Conducteur d'opération assistent au constat.

Les essais concluent au raccordement des Eaux Usées au réseau Eaux Pluviales et des Eaux Pluviales du Versant Sud au réseau des Eaux Usées.
Les travaux commandés à l'entreprise COMET n'ayant eu pour simple objet que de shunter (dériver N.D.L.R) la fosse Eaux Usées.
La subdivision de l'Equipement de MONT-DE-MARSAN ira constater sur place le 22 Novembre, l'éventuelle mauvaise exécution des travaux de raccordement au réseau public, exécutés à priori en son temps par l'entreprise BAPTISTAN ».

Tels sont les faits.
C'est proprement ahurissant ! Et surtout, c'est grave, car il faut défoncer la cour, démolir en partie la murette qui la borde, attaquer l'espace vert, pour pouvoir procéder aux modifications nécessaires.
En tout cas, voici un exemple de plus, à travers lequel chacun pourra apprécier la manière dont ont été traitées les affaires communales jusqu'à notre élection.
Quant à nous, qui en sommes désormais responsables, c'est un véritable sentiment d'exaspération que nous éprouvons, obligés que nous sommes d'avoir à consacrer une trop grande part de nos efforts et de notre temps à réparer les fautes et les erreurs de nos prédécesseurs, alors qu'il y a tant à faire par ailleurs !
Mais cette exaspération ne signifie en aucune manière découragement de notre part.
Tout au contraire, nous n'en sommes que plus déterminés à aller de l'avant !

LA PREPARATION DE L'AVENIR

Dès son installation, mais tout particulièrement au cours des séances du 17 avril et du 7 juillet 1989, le Conseil Municipal a engagé une réflexion de fond sur l'avenir de la Commune de HAUT-MAUCO et les actions à mettre en œuvre pour le construire.

C'était un engagement formel de la liste "Majorité présidentielle pour le progrès de HAUT-MAUCO", et le Conseil Municipal a voulu le tenir sans attendre.

Ce qui suit constitue l'aboutissement de cette réflexion, et est peu connu de nos concitoyens, sauf, peut-être, à travers quelques informations fragmentaires.

Ce n'en est que plus important.

UNE ACTION REFLECHIE, PLANIFIEE POUR UN DEVELOPPEMENT MAITRISE

Dès sa réunion du 17 avril 1989, le Conseil Municipal s'est donné un cadre de réflexion et d'action, propre à atteindre le but recherché, avec le souci premier d'éviter le "coup par coup", qui ne permet jamais d'avoir une vue d'ensemble, et la "vision à court terme", qui est trop souvent source de réalisations vite dépassées, inadaptées et inutiles.

On ne peut mieux illustrer cette volonté qu'en publiant le texte de la très significative délibération adoptée au cours de cette soirée, décidément capitale pour l'avenir de HAUT-MAUCO, et qui montre bien combien l'équipe avait les idées claires en se présentant à vos suffrages.

Le Conseil Municipal, ayant entendu les explication de M. le Maire au cours de la séance du 17 avril 1989, les rapports des diverses commissions, et après en avoir débattu, décide :

- que l'ensemble des opérations dont la mise en œuvre a été décidée au cours de la séance du 17 avril 1989 fera l'objet d'une programmation pluriannuelle.

- que les devis et plans seront établis de manière à instruire les dossiers afin que les réalisations puissent intervenir dans une perspective de développement communal structuré, coordonné et réfléchi, et en tenant compte des évaluations des coûts supportables par la Commune et ses contribuables.

LE P.O.S. : UN OUTIL DE CE DEVELOPPEMENT

Le P.O.S. est un instrument capital pour maîtriser le devenir d'une commune. Aussi convient-il de le préparer avec beaucoup de soin.

C'est ce que le Conseil Municipal a essayé de faire, par une étude approfondie de toutes les possibilités, et une concertation étroite, tant avec la Direction Départementale de l'Equipement (D.D.E.) qu'avec la Direction Départementale de l'Agriculture (D.D.A.).

La volonté du Conseil Municipal s'exprime à travers deux objectifs essentiels :

Faire du bourg un véritable centre communal, avec sa Mairie, son Ecole, ses commerces, ses places publiques, mais aussi avec un habitat plus étoffé par de nouvelles constructions harmonieusement réparties autour d'une voirie rénovée et bordée de trottoirs.

Equilibrer l'importance du bourg par l'implantation de zones constructibles de dimensions modestes, favorisant la vie des quartiers, susceptibles de satisfaire tous les goûts par leur diversité.

La dernière étape de l'étude des zonages, et la mise en forme des plans seront terminées pour le 23 octobre 1989.

Viendront alors les démarches administratives (enquête publique, arrêtés de M. le préfet).

LES MODIFICATIONS DU P.O.S.

Zone NA : inchangée, voire quelque peu agrandie (Gaude, Mina).

Zone UC : agrandissement sur des parcelles de Téoulé, Jouandéou (route du Bourg à Bas-Mauco), Bigarre.

Zone NC (zone de quartiers) :
agrandissements ou création à :

Pepeteau	Sourrin
Siton/Pin	Labenelle
Quartier Basque	Mina
Roseraie	Boëtto
Mirailh	Aubat

UNE NOUVELLE MAIRIE.

L'arrivée d'un nouveau Curé dans la commune, la nécessité de le loger dans des conditions suffisamment décentes et accueillantes, ont amené la Commission des bâtiments communaux à effectuer une visite approfondie du presbytère.
L'évaluation de l'état de ce bâtiment et des travaux à réaliser a conduit le Conseil Municipal à estimer que si ce presbytère constituait une habitation assez peu fonctionnelle et confortable, sa situation dans le bourg, ses dimensions, sa distribution intérieure en faisaient tout naturellement une possible belle Mairie.

Aussi, après une réflexion englobant le relogement de M. le Curé, la destination nouvelle de l'actuelle Mairie, les possibilités d'acquisitions foncières éventuellement nécessaires,

Le Conseil Municipal a, dans sa séance du 17 avril 1989, pris une délibération prononçant la désaffectation du presbytère en tant que tel, et son affectation à usage de Mairie.

Le Cabinet d'architectes HALLAK-MALEVAL a été chargé de présenter un projet d'adaptation du bâtiment à sa nouvelle destination.

De cette décision, résultent trois conséquences :

- l'engagement de pourparlers officiels avec M. BAILLET, propriétaire, en vue de l'acquisition de la parcelle 65, Section A, située derrière l'actuel presbytère, qui deviendrait un espace public conduisant à l'entrée de la Mairie,

- la nécessité de reloger M. le Curé dans un pavillon à construire ou à acquérir (plusieurs solutions sont à l'étude). Il faut préciser que M. le Curé a été informé de ces mesures dès son arrivée dans la Commune,

- la mise à l'étude de la nouvelle destination de la Mairie actuelle, qui pourrait être aménagée en salle de réunions pour les Associations et en bibliothèque plus accessible au public.

DU LOTISSEMENT DE L'EGLISE A CELUI DE LARROUDE

"L'expansion maîtrisée" d'une commune est largement conditionnée par la possibilité que peut avoir la municipalité d'offrir des terrains constructibles.

C'est à partir de cette réflexion que le Conseil Municipal a recherché les moyens de réaliser quelques lotissements s'insérant harmonieusement dans le bourg actuel.

Dans un premier temps, deux emplacements ont été choisis :

Derrière l'Eglise.

La commune y possède trois parcelles, N° 75 - 76 et 77, Section A. Elles peuvent permettre l'aménagement de trois lots, l'un d'entre eux étant, par exemple, destiné à recevoir le nouveau presbytère, les deux autres étant proposés à la vente. La transformation du presbytère en Mairie facilite le désenclavement de ces parcelles.

Dans sa séance du 17 avril, le Conseil Municipal a donc pris la décision de créer ce lotissement et a chargé la D.D.E. de l'étude technique de réalisation et de l'aménagement des abords de l'Eglise.

Le lotissement de Larroudé. *

Le terrain de sports appartient à la commune. Il est actuellement mal utilisé, mais pourrait constituer l'amorce de l'aménagement d'une réserve foncière communale, à condition que M. MUGICA accepte de vendre une partie du terrain qu'il possède en bordure de la route de Mina.

A ce moment, la commune disposerait d'un terrain permettant

- l'aménagement d'un terrain de sports immédiatement accessible depuis la route, et utilisable pour la Fête annuelle, y compris pour la Course Landaise,

- la réalisation d'un lotissement communal de 6 à 8 lots, valorisé par la proximité du court de tennis et de la salle de réunions, et accessible, lui aussi, depuis la route de Mina.

Il s'agit là, en fait, de la constitution d'un ensemble communal public continu, depuis la Salle des Sports et l'Ecole (en modifiant l'entrée de la propriété de M. LOUIS).

Dans sa séance du 17 avril 1989, le Conseil Municipal adopte une délibération portant création de ce lotissement (qui prendrait le nom de "Lotissement de Larroudé" (du nom de l'ancienne propriété dont faisait partie ce terrain) et charge M. le Maire d'entamer les négociations avec M. MUGICA pour l'achat de son terrain, et de demander à la D.D.E. une étude technique de réalisation.

* voir plan p. 8

Il faut noter que la création de lotissements communaux permet d'obtenir du Conseil Général une avance de trésorerie sur 3 ans, portant sur une partie de la réalisation, ce qui réduira d'autant le recours à l'emprunt.

Par ailleurs, elle présente les avantages de donner un élan à la construction dans la commune, de s'insérer dans un plan d'ensemble d'aménagement du bourg, de rentabiliser le réseau d'assainissement par de nouveaux branchements, et enfin de pouvoir répartir la contribution fiscale des ménages sur un plus grand nombre de foyers.

UNE SALLE AMENAGEE AU TERRAIN DE SPORTS

Cette salle existe et est utilisée, en particulier par l'Association Saint-Médard des personnes du 3ème âge. Mais elle peut également avoir une vocation sportive, compte tenu de la proximité du court de tennis (qui pourrait être doublé d'un second à l'avenir) et du terrain de sports évoqué au chapitre précédent.

Mais, pour cela, elle doit recevoir un minimum d'équipements sanitaires dans l'immédiat, en attendant un éventuel réaménagement total.

Dans sa séance du 17 avril 1989, le Conseil Municipal décide d'aménager dans la Salle du Terrain de Sports un ensemble sanitaire comprenant WC et douches, accessibles à la fois aux usagers de la salle et à ceux du court de tennis contigu.

UN CIMETIERE AGRANDI

La Commission compétente ayant constaté qu'il ne restait plus que trois emplacements libres dans le cimetière, le Conseil Municipal a estimé qu'il était urgent d'envisager l'achat d'un terrain attenant pour procéder à son agrandissement.

Dans sa séance du 17 avril 1989, le Conseil Municipal adopte une délibération portant sur le principe de l'agrandissement du cimetière et chargeant M. le Maire de prendre toutes les dispositions utiles à ce sujet.

Après divers contacts, il est apparu que M. LAGUE, propriétaire des terrains attenants, était disposé à vendre à la commune une parcelle d'une superficie de 2.000 m² environ.

Aujourd'hui, la promesse de vente a été signée, les opérations de bornage sont en cours, la réalisation interviendra dans les meilleurs délais.

LE RASSEMBLEMENT

POUR UNE MEILLEURE CONVIVIALITE

Dès son élection, le nouveau Conseil Municipal a voulu donner un tour concret à son engagement d'œuvrer au rassemblement de la commune.

Le témoignage de considération envoyé à tous les électeurs, quels qu'ils soient, mais aussi l'invitation générale à participer à la cérémonie d'installation et au dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, marquaient clairement la volonté de la Nouvelle équipe municipale.

La présence prolongée de plus de cent cinquante de nos concitoyens à l'apéritif qui clôturait cette matinée du 12 mars 1989, fut le premier signe clair de l'écho favorable que rencontrait, dans la population, cette attitude nouvelle.



La confirmation est venue, de manière éclatante, au cours de nos Fêtes patronnales, le vendredi 9 juin. Ce soir-là, après la cérémonie de la plantation de l'Arbre de la Liberté en présence d'une assistance considérable, ce sont plus de trois cents convives qui se sont retrouvés autour d'une table, pour un repas communal, organisé pour la première fois dans le cadre des Fêtes et donnant à celles-ci une dimension nouvelle.

Plus de trois cents personnes, heureuses d'être là, heureuses d'y être ensemble !

L'installation du nouveau Curé, le 17 septembre, a été l'occasion, pour M. le Maire, entouré de son Conseil Municipal, de rappeler encore, devant une foule nombreuse, que chacun avait sa place, la même place, dans la communauté de HAUT-MAUCO, une communauté accueillante à tous.

Chaque jour, de nouveaux sourires apparaissent, de nouvelles mains se tendent. Qui ne s'en réjouirait ?

LA MUNICIPALITE ET LES ASSOCIATIONS

Le nouveau Conseil Municipal a tenu à établir, avec les Associations vivant dans la commune, des relations basées sur la confiance, le respect de la souveraineté, le maintien des traditions.

C'est ce que M. le Maire a tenu à déclarer, le 26 mars, en invitant à la Mairie pour un Apéritif d'honneur, les autorités civiles, militaires et religieuses, la Directrice de l'Ecole et tous les présidents d'Associations.

C'est ainsi que le Comité des Fêtes, où l'ancien Conseil Municipal était largement représenté et qui avait démissionné au lendemain des élections, a été remplacé par une "Association des Fêtes et Loisirs de HAUT-MAUCO", aux compétences élargies, régie par la Loi du 1.7.1901, et donc souveraine. Son Conseil d'Administration, composé de 17 membres, ne comporte plus que 2 personnes du Conseil Municipal, nommées par M. le Maire, les autres étant élus au cours d'une Assemblée Générale, ouverte à tous les membres actifs, habitant la commune ou les communes voisines, la seule obligation, pour ces derniers, étant d'avoir des activités habituelles dans la Commune.

Cette Assemblée Générale a connu une assistance record de plus de cent personnes, dont 21 se sont spontanément portées candidates au Conseil d'Administration.

C'est ainsi, encore, que la Municipalité a maintenu la tradition du repas annuel offert à l'Association de Saint-Médard, regroupant les personnes âgées de HAUT-MAUCO, et que les Conseillers Municipaux ont été nombreux à y participer. Par ailleurs, nos anciens seront les premiers bénéficiaires des installations sanitaires prévues à la Salle du Terrain de Sports dont ils sont les principaux utilisateurs.

Mais la sollicitude de la Municipalité s'est manifestée également à l'égard des Genêts d'Or, d'abord avec l'achat d'un aspirateur industriel, le dépoussiérage de la Salle des Sports et le projet de carrelage des vestiaires-douches, mais aussi à travers la participation de M. le Maire à leur Assemblée Générale et au repas qui suivait, ou encore la réception organisée après la finale du Championnat des Landes de 2ème Série, avec la remise d'une coupe de la Municipalité et l'organisation d'un Apéritif d'honneur.

Une équipe Municipale ne peut se désintéresser de tout ce qui prépare l'Avenir des enfants. Le Conseil des Parents d'élèves et leurs représentants élus sont donc des interlocuteurs privilégiés. Nous avons déjà dit tous les efforts consentis pour améliorer les conditions de vie à l'école. La Municipalité va encore plus loin en appuyant auprès de M. le Maire de St Pierre du Mont la demande de reconduction des séances de natation qui seront à nouveau cofinancées en 1990 par la Commune et les Parents d'élèves.

Enfin, tradition respectée envers les Anciens Combattants à qui la Municipalité a offert l'Apéritif et le Champagne à l'occasion du banquet traditionnel du 8 Mai.

POUR UN VERITABLE SERVICE SOCIAL COMMUNAL : LE C.C.A.S.

Le rassemblement, c'est aussi la manifestation concrète de la solidarité avec ceux de nos concitoyens en butte aux difficultés de l'existence.

A cet effet, dès le 17 avril 1989, le Conseil Municipal décidait, par délibération spéciale, la création d'un Centre Communal d'Action Sociale, conforme aux textes en vigueur, dont vous trouverez la composition par ailleurs.

Cette instance s'est déjà réunie à plusieurs reprises, a adopté une méthode de travail rationnelle, et a immédiatement commencé à examiner les situations les plus difficiles dans les domaines du chômage, du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et de l'aide ménagère, service pour lequel le CCAS dispose de deux personnes compétentes et agréées, Mesdames DARRICAU et RUSCIO, ainsi, désormais, que d'une suppléante, Madame LAFENETRE.

Chacun doit savoir que, dans notre commune, l'action sociale est devenue une réalité, dotée des moyens propres à remplir sa mission. Et chacun doit savoir également qu'il n'y a aucune honte à s'adresser au C.C.A.S., qui est un service de Solidarité, et non de Charité.

COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Membres élus par le Conseil Municipal :
- Mme Paillaugue
- M. Moléra
- M. Darricau
- M. Cazenave

Membres nommés par M. le Maire
- Mme Sage
- Mme Daubigné
- Mme Larrazet
- Mr Bégaud

Le Maire est Président de droit du C.C.A.S.

CONCLUSION

Tel se présente ce "bilan d'étape" au terme des six premiers mois d'exercice de notre mandat.
Il est limité à l'essentiel : bien d'autres projets ont été élaborés, bien d'autres actions ont été entreprises, dont nous vous parlerons plus tard.
Au risque de nous répéter, nous dirons que ce bilan doit être apprécié, d'abord en fonction des promesses que nous avons faites avant le 12 mars, mais aussi par rapport à la situation que nous avons trouvée à cette date et que nous avons dû prendre en compte.
A chacune et chacun de vous de juger si nous avons su faire face avec succès aux problèmes quotidiens qui sont les vôtres.

A chacune et chacun de vous de juger si l'avenir de notre commune, tel qu'on peut l'imaginer en prenant connaissance des orientations tracées, correspond à celui dont vous avez pu rêver vous-même.
Ce bilan, en tout cas, sanctionne une étape. Il y aura d'autres étapes, et donc d'autres bilans. Nous les établirons avec la même rigueur et la même objectivité.
Et chaque fois, vous serez informés.
Et chaque fois, sous une forme ou une autre, vous aurez la parole, tant il est vrai que nul ne saurait durablement faire le bonheur des gens sans leur assentiment.

- Il est recommandé d'effectuer les branchements le plus tôt possible.
- L'ouvrage du lagunage pose lui aussi des problèmes de malfaçon auxquels la nouvelle équipe Municipale doit remédier !...

9.10.365A

MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ
DE LA SANTÉ
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DES LANDES

CITÉ GALLIANE - B.P. 329
40011 MONT DE MARSAN CEDEX
TÉL. 58.06.09.09

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mont-de-Marsan, le 19 OCT. 1989

HYGIÈNE PUBLIQUE

Affaire suivie par : M. CHOPIN
JC/CB N° 1620

Monsieur le Maire,

Le 6 septembre dernier, mes services ont effectué une visite de votre station d'épuration de type lagunage naturel. Vous trouverez ci-joint le rapport de visite.

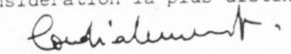
Il semble à la lecture de ce rapport que certaines actions mériteraient d'être engagées en vue d'améliorer le fonctionnement du lagunage, en premier lieu, en incitant les personnes raccordables à effectuer dès que possible leur branchement au réseau d'assainissement.

Ce raccordement qui doit concerner les eaux usées, à l'exclusion des eaux de pluie (toitures et ruissellement), permettra de rentabiliser l'outil d'épuration tout en améliorant ses conditions de fonctionnement.

Certains aménagements réalisés sur cette station sont à revoir (ouvrage d'arrivée, clôture, ouvrage de sortie). Je vous suggère donc de prendre contact avec votre maître d'oeuvre afin de pouvoir aborder ces problèmes de réfection d'ouvrages qui s'avèrent indispensables.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter, si vous le jugez utile, des renseignements sur la conduite et l'exploitation de votre lagunage.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.



Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
Pour le Directeur,
l'Ingénieur Sanitaire Départemental
D. THIL

9.08.283 A

MICHEL DÉPRUNEAUX
MICHEL BLANQUET
ARCHITECTES
DIPLOMÉS PAR LE GOUVERNEMENT
12, RUE VICTOR HUGO
MONT-DE-MARSAN
C.C.P. BORDEAUX 2546 19
TÉLÉPHONE 58 46 07 07

le 30 Août 1989.

Monsieur le Maire
de HAUT-MAUCO
40090 MONT-de-MARSAN

Monsieur le Maire,

En cette fin de période de congés, je vous confirme qu'il ne m'est pas possible de vous livrer le chantier en parfait achèvement des travaux dû à la carence d'une entreprise.

En effet certaines prestations demandent améliorations et même réfection.

Je le regrette vivement d'autant que nos relations assidues et votre collaboration active ont permis d'aboutir à des améliorations notables du projet.

Je suis toutefois convaincu que nos efforts respectifs vont permettre d'aboutir, en faisant front commun, à ce parfait achèvement des travaux tant désiré.

Dans cette attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

RESTRUCTURATION du GROUPE SCOLAIRE de HAUT-MAUCO

Visite des locaux du 31 AOUT 1989

Présents:

Mr. le Maire de HAUT-MAUCO
Mrs. LOOTVOET et LOUSTEAU - Conducteur d'Opération D.D.E.
Mr. Michel BLANQUET - Architecte D.P.L.G.

Observations

Suite aux diverses remarques émises sur les travaux de serrurerie de l'entreprise C.M.C.A. (comptes-rendus de chantier, rapport SOCOTEC, P.V. de réception et lettre de mise en demeure) nous avons dû constater ce jour que les malfaçons n'avaient pas été solutionnées à savoir:

- l'étancheité à l'air et à l'eau des murs rideaux et des menuiseries n'est toujours pas assuré, malgré le remplacement ces derniers temps des joints souples. Le manque d'ajustage de jeux fonctionnels et de recouvrement par battements en étant la cause
- Les organes de fermeture et de manoeuvre des parties ouvrantes, en plus de leur mauvais fonctionnements ne correspondent pas au descriptif (crémones encastrées, poignées et béquillage en P.V.C. Type "NORMBAU"). Partiquement toutes les portes posent des problèmes à l'ouverture ou à la fermeture.
- La rouille apparait au niveau des joints entre les pièces métalliques soudées par points et non jointées par des cordons souples à la pompe ainsi qu'au niveau des paumelles non graissée Les parcloses sont mal ajustées, les jeux fonctionnels non respectés font disparaître les couches de peinture au frottement des ouvrants avec les dormants. Tous ces facteurs donnent à l'ensemble un aspect médiocre, et laisse préjuger d'une non exécution dans les règles de l'art.

Dressé par l'Architecte soussigné,
à MONT-de-MARSAN, le 31 AOUT 1989.

MICHEL DÉPRUNEAUX
MICHEL BLANQUET
ARCHITECTES
12, RUE VICTOR HUGO
40000 MONT-DE-MARSAN
TÉL. 46.07.07

LES COMMISSIONS COMMUNALES

Outre le Maire et les Adjoints, les Commissions Communales sont composées de la façon suivante :

Voirie : M.M. Hirigoyen* - Cazaubon - Darricau

Cimetière : M.M. Lafenêtre* - Moléra

Bâtiments Communaux : M.M. Clave* - Linxe Laverze

Vie Associative : M.M. Lafenêtre* - Durou

Jeunesse et Sports : M.M. Laverze* - Durou

Finances et Budget : M.M. Cazenave* - Clavé - Moléra

Affaires Scolaires et Cantine : M. Linxe* Mesdames Paillaugue - Daudin

Aide Sociale : M.M. Moléra* - Darricau - Mme Paillaugue

Agriculture : Mme Daudin* - M.M. Clavé - Cazenave

Location Salles : M. Lafenêtre*

Déléguée de Presse : M. Lanne*

Révision des listes électorales (1) : M.M. Cazaubon* - Linxe

P.O.S. et Urbanisme : M.M. Hirigoyen* - Clavé Mme Daudin.

Personnel Communal : M.M. Ithurralde* - Labarrère - Lanne

(1) Sur proposition de M. le Maire, M.M. BERTRAND Pierre et LAFARGUE Roger, ont été reconduits pour représenter respectivement M. le Préfet et M. le Président du Tribunal d'Instances au sein de la Commission : Révision des listes électorales.

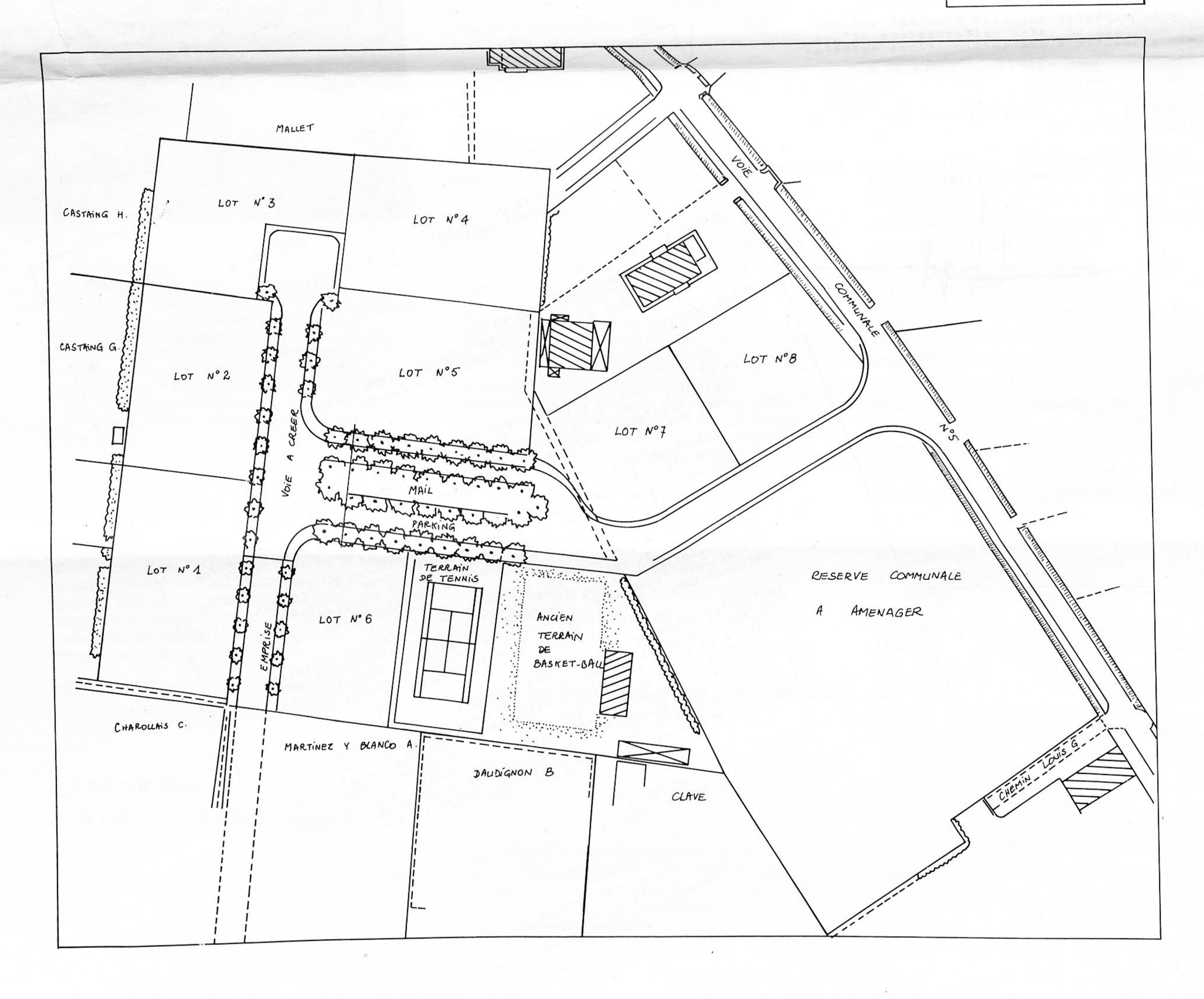
* Rapporteurs des travaux de commissions.

Pour vous,
qui avez lu ce journal,
qui vous intéressez aux affaires de la Commune,
qui voulez nous suggérer quelque chose,
qui souhaitez des explications complémentaires ou voulez vérifier des documents (comptes, lettres, cahier des délibérations, P.O.S., plans, etc) qui ont fait l'objet de nos propos,
LE MAIRE, LES ADJOINTS, LES RAPPORTEURS DES COMMISSIONS ET LES AUTRES CONSEILLERS MUNICIPAUX tiendront une permanence le samedi 16 décembre 1989 de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.

LOTISSEMENT COMMUNAL DE LARROUDE

COMMUNE DE HAUT-MAUCO

PLAN DE COMPOSITION



Les axes de passage sont les RD 404 et 390.
Les axes d'habitat sont les VC 2 et 5.

STATIONNEMENT.

Des stationnements seront créés sur la place centrale, à proximité de l'église et des commerces et sur le terrain Baradé.

AMÉNAGEMENTS DIVERS.

Les environs de l'église devront recevoir une attention particulière (clôtures périphériques, plantations, etc.)
Le réseau pluvial devra être examiné et vérifié. Des modifications pourront y être apportées, en particulier à proximité du terrain du Baradé.

PARKING DU BARADÉ.

L'architecte remettra à M. Duquenne cette semaine le plan d'aménagement de ce parking. Celui-ci établira le projet de réalisation (plans et avant métré, prévoir éclairage public, revêtement différé) et le remettra à la municipalité 15 jours après pour approbation. La subdivision contactera diverses entreprises pour en avoir une estimation [...].

CALENDRIER.

La municipalité n'envisage pas de débuter les travaux d'aménagement avant 1992.
L'inscription de la participation départementale à ces travaux au programme d'investissement se faisant en septembre (traversées d'agglomération par des routes départementales), il est proposé de finaliser cette étude au stade de l'avant projet sommaire en septembre 1991.
Afin que le SEC puisse faire une première estimation fin décembre, les architectes étudieront diverses esquisses pour la fin du mois de novembre ».

Aujourd'hui, le parking du Baradé est en voie d'achèvement, le reste suivra en 1991 et 1992.

AMÉNAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE.

Nous avions dans le précédent journal, évoqué la décision du Conseil Municipal d'implanter la Mairie dans les locaux de l'actuel presbytère.
L'opération comportait l'achat du terrain appartenant à M. BAILLET, situé au carrefour des VC 2 et RD 404.
Lors de la séance du 24 juillet 1990, M. le Maire informait le Conseil Municipal qu'un accord avait pu intervenir entre les deux parties. Une délibération était prise aussitôt, mandatant M. le Maire pour réaliser l'acquisition de la parcelle en question.
Dès la libération du presbytère par M. le Curé, les premiers travaux pourront commencer. Déjà un dossier a été constitué et une demande de subvention de l'Etat a été formulée et acheminée et devrait être prise en compte en 1991.
L'esquisse que vous découvrirez dans ce journal, réalisée par nos architectes, vous donnera une idée de ce que sera, demain, la Mairie de HAUT-MAUCO !

CONCLUSION

Toutes ces opérations, conçues aujourd'hui pour être réalisées demain, portent bien la marque d'une gestion dans le temps, impliquant de nécessaires anticipations dans le cadre d'un plan d'ensemble préalablement élaboré.

C'est bien ce que nous avions promis ! ●

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'instrument de la solidarité communale.

Créé par délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 1989, le C.C.A.S. est un établissement public communal distinct du Conseil Municipal. Il est géré par un Conseil d'Administration (dont la composition avait été annoncée dans le précédent journal) présidé par M. Le Maire et animé par M. Guy MOLERA, rapporteur au Conseil Municipal.
Il dispose d'un budget propre, constitué par l'essentiel,
- par une subvention du Conseil Municipal, qui s'est élevée, en 1990 à 30 000F.
- par la mise à disposition d'un crédit d'heures d'aide ménagère, par différents organismes sociaux pour leurs ressortissants (Conseil général, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine, Mutualité Sociale Agricole, CARVISOA).

AIDE MÉNAGÈRE.

Pour 1990, 9 personnes ont bénéficié de l'aide ménagère, pour un total de 1 288 heures effectuées par mesdames DARRICAU, RUSCIO et LAFENETRE.
Le taux horaire de l'aide ménagère est de 64,80 F. La partie non prise en charge par les organismes sociaux est financée par le C.C.A.S jusqu'à concurrence de 16 F. l'heure, le reste éventuel étant à la charge de l'assuré.

TÉLÉ-ALARME.

Ce système, mis au point par le Conseil général, se compose d'un équipement utilisable par la personne abonnée (boîtier fixé sous le téléphone, poire à la tête du lit, boîtier portatif de télécommande) le tout relié directement au central téléphonique des pompiers forestiers de Mont de Marsan.
Une simple pression sur le bouton d'un des appareils de l'abonné provoque l'intervention immédiate du pompier de permanence, qui possède le fichier des abonnés et qui entraîne l'intervention à domicile des services compétents (pompiers, gendarmes, médecin) dans un délai maximum de 10 minutes.
L'abonnement annuel est de 600 F., et a déjà été souscrit par 3 personnes de notre commune. Le C.C.A.S invite vivement les personnes âgées de HAUT-MAUCO à les imiter. (Renseignements auprès de M. MOLERA ou du secrétariat de Mairie).

ACTIVITES DIVERSES - ACTION INFO-CULTURE.

Le C.C.A.S. a, par ailleurs, mené ou mènera quelques actions particulières :
- en faveur des jeunes (aide financière pour permettre aux enfants des écoles d'assister à un spectacle de cirque. Organisation d'un journée consacrée à la prévention routière).
- en faveur des personnes âgées (organisation d'une après-midi d'information avec le concours de conseillers techniques de la Mutualité Sociale Agricole et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie).
- en direction de la population (avant projet d'organisation en collaboration avec le comité « Fêtes et Loisirs », d'une excursion au Futuroscope de Poitiers).

L'AIDE DE PREMIÈRE URGENCE.

Dans la séance du 30 mars 1990, le Conseil d'Administration du C.C.A.S a créé un service tout à fait original, appelé « Aide de première urgence ». Le texte intégral de la délibération, que nous publions ci-dessous, permettra à chacun d'apprécier l'intérêt de cette initiative, pour ensuite en bénéficier ou en faire profiter des personnes se trouvant dans la situation décrite.

C.C.A.S. HAUT-MAUCO
DELIBERATION CONCERNANT L'AIDE DE 1ère URGENCE

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de HAUT-MAUCO, réuni le 30 mars 1990, sous la Présidence de M. Pierre-Noël ITHURRALDE, Maire, décide :

Art 1 : Il est institué au sein du C.C.A.S., une instance dite : d'« Aide de 1ère urgence ».

Art 2 : Elle a pour but de répondre ponctuellement et en cas de force majeure, aux besoins des personnesvivant isolées de tout entourage immédiat.
Cette aide est limitée aux problèmes de santé.
Toutefois, même si les dispositions de cet article visent essentiellement les personnes vivant seules, elles peuvent être étendues aux couples dont l'un des membres aurait un handicap tel que le recours au C.C.A.S devient nécessaire.

Art 3 : L'entourage immédiat évoqué dans l'article 2 peut-être la famille ou le voisinage.

Art 4 : L'«Aide de 1ère urgence» aura pour but d'assurer des secours immédiats tels que :
1. Alerter le médecin ou chercher des médicaments lorsque le malade est alité ou dépourvu de tout moyen de locomotion.
2. Procurer les soins alimentaires ou ceux répondant à tous autres besoins.
3. Ces prestations seront assurées gratuitement par le C.C.A.S. de Haut-Mauco, jusqu'à concurrence de 6 heures, uniquement durant la première semaine de maladie.
Les heures effectuées au delà de ce quota d'heures et de cette période seront à a charge du bénéficiaire au tarif horaire des Aides Ménagères. Toutefois, le président ou son représentant est compétent pour examiner les cas particuliers en vue d'élargir éventuellement le bénéfice de ces droits.

Art 5 : Les personnes chargées d'assurer l'»Aide de 1ere urgence» seront les Aides Ménagères de la commune ou toute autre personne habilitée par le C.C.A.S.

Art 6 : Les personnes concernées pourront s'adresser :
- A la secrétaire de Mairie aux heures et jours ouvrables,
- Dans tous les autres cas, à M. MOLERA Téléphone : 58 71 10 02
et à M. DARRICAU téléphone : 58 71 13 67

Fait à Haut-Mauco le 30 mars 1990.

Le Président,
P.-N. ITHURRALDE

CONCLUSION

Rares sont les communes landaises de l'importance de la nôtre, qui possèdent nos C.C.A.S pourvu de tels moyens d'action. L'aide de première urgence est un exemple particulièrement marquant.
C'est en tout cas la preuve que la solidarité, génératrice de tranquillité d'esprit et de sécurité pour tous ceux que frappe la maladie et l'adversité, est à HAUT-MAUCO une réalité bien vivante ! ●

Directeur de la publication : Pierre-Noël ITHURRALDE.
Rédaction-administration : Mairie de Haut-Mauco.
Composition, mise en pages, impression :
Imprimerie S.P.E.C., 816, avenue Maréchal Foch
40000 MONT-DE-MARSAN Tél. 58.06.19.09.

Haut Mauco *municipal*

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE HAUT-MAUCO

N° 2 — NOVEMBRE 1990

UN VILLAGE, UNE IMAGE, UNE DEVISE, UN LOGO !

Désormais, tout le monde reconnaîtra sans difficulté Haut-Mauco, la commune du progrès.

LE MOT DU MAIRE

INFORMER ET TEMOIGNER

Une année s'est écoulée depuis la publication du premier journal municipal, d'un premier numéro qui en annonçait d'autres.
Nous y annoncions clairement nos intentions, tant en ce qui concerne les objectifs que les méthodes, que laissaient d'ailleurs entrevoir nos premières actions et réalisations.
Le second numéro, dont vous prenez connaissance aujourd'hui, est consacré à la fois à l'information et au témoignage.
L'information, nous ne le répéterons jamais assez, est un élément capital du bon fonctionnement d'une communauté comme la nôtre.
Vous avez le droit de savoir ce que vos élus font avec votre argent. Vous avez le droit de savoir vers quel avenir ils conduisent votre commune.
Cette information, nous vous l'apportons, aujourd'hui comme hier, avec le double souci de la clarté et de l'objectivité.
Quant au témoignage, c'est bien celui de la fidélité à nos engagements que nous entendons illustrer dans les pages qui suivent.
Trop d'exemples de promesses oubliées hantent nos mémoires. Il fallait bien que vienne le jour des promesses tenues. Nous faisons tout pour que ce jour soit arrivé.
Mais, en définitive, c'est vous qui jugerez.
C'est vous qui direz, après avoir observé ce qui se passe autour de vous, après avoir reçu toutes les explications vous permettant de mieux comprendre, si, comme nous l'avions annoncé et promis, HAUT-MAUCO devient véritablement « LA COMMUNE DU PROGRÈS ».

Pierre-Noël ITHURRALDE.

Le Rassemblement, nous l'avons appelé de nos vœux, dès avant notre arrivée aux affaires.
Aujourd'hui, nous y œuvrons sans relâche, dans nos actions comme à travers nos comportements.
Mais nous avons voulu que ce Rassemblement s'opère autour d'une notion forte, susceptible de rallier tous les cœurs certes, mais aussi toutes les énergies et les bonnes volontés.
Notre but, c'était le Progrès de HAUT-MAUCO. Ce sera aussi notre devise, celle de tout un village décidé à offrir l'image d'une communauté résolument tournée vers l'avenir, sans pour autant oublier ses racines et ses traditions.
Mais comment mieux matérialiser cette image, cette devise, qu'au moyen d'un « logo », graphisme symbolique, permettant une identification facile et claire de notre commune ?
Ce logo a donc été réalisé, et vous avez pu le découvrir, comme tous nos visiteurs, à l'occasion des dernières fêtes patronales de la Saint-Médard.
Les couleurs utilisées marquent notre attachement aux traditions. Le jaune et le vert constituent en effet celles que portent et défendent nos jeunes sportifs et nos « cliquards » depuis de longues années.
Quant au graphisme, il s'attache à mettre en relief les deux mots formant le nom de notre commune, en traduisant l'objectif poursuivi, explicité par notre devise, et symbolisé par la vague ascendante de couleur jaune, qui exprime clairement la dynamique de progrès qui nous anime.
Ce logo vous sera rapidement familier. Il figure en effet sur le papier à lettres, les enveloppes et tous les documents de diffusion utilisés par la Mairie. Un matériel semblable a été mis gratuitement à la disposition des associations communales, y compris les affiches annonçant les concours de belote.
Désormais, tout le monde reconnaîtra sans difficulté HAUT-MAUCO, la COMMUNE DU PROGRÈS ! ●



Journal municipal d'informations de la commune de Haut-Mauco

Décembre 2007

EDITORIAL

Chers concitoyens,

Ce bulletin n'a d'autre objet que de faire, en cette fin de mandat, un point d'étape sur l'évolution de notre commune de Haut-Mauco qui est en effet, plus que jamais, «à la croisée des chemins».
J'ai voulu vous apporter un certain nombre d'explications afin de rendre «plus lisible» l'action de la municipalité, tels que les comptes-rendus du Conseil Municipal en témoignent.
Pour autant, il fallait placer les décisions en perspective en tenant compte du contexte dans lequel nous vivons: notre position géographique et même «stratégique» en terme de développement économique et donc d'emplois. Nos forces et nos faiblesses, relatives à l'accès au foncier dans une péri[illegible] pression qu[illegible] grimper les prix des terrains. La réflexion porte surtout sur le rythme de ce développement et son bon niveau. Nous ne pouvons pas passer à côté des chances qui s'offrent à nous, y compris en matière de recettes fiscales. Car sans elles, il n'y a pas de redistribution et donc pas de justice sociale. Mais nous ne pouvons pas envisager de croître au-delà d'un certain seuil, tout en conservant ce que les économistes nomment «une masse critique». Autrement dit, le bon seuil de population, à terme, d'un millier d'habitants.
Mais nous voulons aussi raison garder, dans une gestion à la fois audacieuse et prudente.
Ces deux termes ne sont pas obligatoirement opposés: il faut anticiper tout en conservant le plus possible le contrôle de la croissance. Nous ne sommes pas de ceux qui croient que l'action publique est aussi «impuissante» que certains l'affirment. Sans quoi, pourquoi serions-nous là ?
L'ambition économique s'inscrit pour nous dans le cadre de la Communauté de communes du Cap de Gascogne qui va aménager une importante zone d'activité sur le territoire de notre commune. L'ambition humaine et démographique s'inscrit, elle, dans une maîtrise du foncier, permise par ce nouvel outil qu'est le Plan Local d'Urbanisme. Oui, nous voulons accueillir des jeunes ménages, parce qu'ils sont notre avenir et plus immédiatement celui de notre école.
Cela suppose aussi un bon niveau de services publics et le soutien à la vie associative et culturelle dont nous constatons tous la richesse et la diversité. Car l'école de musique, c'est de la culture ; les liens du jumelage, c'est de l'échange culturel ; le basket, c'est aussi de la formation, de l'éducation, et de la culture.
Ce sont ces réflexions qui ont orienté l'action de votre municipalité. C'est dans cette voie que nous vous proposons de poursuivre. Ensemble. Pour que vive bien et mieux encore Haut-Mauco !

P.N. ITHURRALDE

Les atouts maîtres d'un village face à son avenir

Haut-Mauco est appelé à vivre, dans les années qui viennent, de profondes mutations. Le mouvement est déjà amorcé. Cela ouvre à la commune de belles perspectives, à condition qu'elle sache accompagner et maîtriser son développement et non le subir.

Ce bulletin d'information, qui s'appuie largement sur les délibérations du Conseil municipal, n'a d'autre ambition que celle de rendre compte des décisions prises par les élus. Toutefois, il est apparu nécessaire d'apporter des éléments d'apprécia[illegible] susceptibles de nourrir la réflexion de chaque [illegible] de Haut-Mauco, sur la situation de la commune au regard des défis qui l'attendent pour les prochaines années. Naguère « petite » commune rurale, plutôt agricole, Haut-Mauco est actuellement en pleine mutation, de par l'évolution même de son environnement. Equidistante de ces deux « pôles » que sont d'une part l'agglomération montoise et d'autre part la ville de Saint-Sever, ancienne sous-préfecture des Landes, désormais « capitale » de la Communauté de communes du Cap de Gascogne (à laquelle Haut-Mauco a choisi d'adhérer), sa situation géographique est un atout.

Un axe de développement

D'abord, parce que la commune peut pleinement profiter du développement de ces deux pôles urbains. Ensuite, parce qu'elle est située sur un axe de communication, la RD 933, qui relie ces deux pôles, et, au delà, les Landes avec les Pyrénées-Atlantiques vers l'Espagne.
La RD 933, ne répondait plus depuis longtemps à cette ambition d'être, avec une RN 10 encombrée de poids lourds et la future autoroute Bordeaux-Pau, le troisième axe majeur du développement des Landes. Trop étroite pour un trafic croissant, dangereuse, souvent encombrée, il était nécessaire et même urgent de la sécuriser et de la moderniser. C'est la décision qui a été prise et qui, après l'ouverture de la « déviation de Saint-Sever », nous concerne aujourd'hui directement, avec la mise à deux fois deux voies de cette route entre Mont-de-Marsan et Saint-Sever (achèvement en 2009).
Certes, la déviation « temporaire » qui a été mise en place, dans le cadre de ce programme, n'a pas été sans poser de sérieux problèmes (nous y revenons ci-après). Mais cette voie enfin restructurée, outre le confort et la sécurité qu'elle apportera aux usagers (dont nous sommes), sera aussi un axe d'échanges et donc de développement économique sur lequel Haut-Mauco doit trouver une place privilégiée, qui est un peu celle d'un trait d'union.

Zone d'activité : une chance

L'un des outils de ce développement, c'est évidemment la zone d'activités (ZAC – Zone d'Aménagement Concerté) qui doit s'installer sur notre commune, le long de cette voie. Le site, de plus de trente hectares, est aussi desservi par l'embranchement ferroviaire qui sert au complexe agro-industriel de Maïsadour. Cette ZAC, réalisée sous l'égide de la Communauté de communes du Cap de Gascogne en concertation avec Haut-Mauco, présentera un potentiel très important de développement, par les flux d'activités économiques directs et induits qu'elle engendrera. Cette activité aura probablement des retombées positives sur l'emploi local.

BULLETIN MUNICIPAL

HAUT MAUCO



Décembre 2014 - N°1

BULLETIN MUNICIPAL

HAUT MAUCO



Décembre 2019 - n°6







Le mot du Maire

Sans être un «casus belli», une campagne électorale laisse toujours quelques traces. Pour nous celle que nous venons de vivre, il y a quelques mois, conforte notre idée de bâtir une commune ou le «vivre ensemble» doit permettre de gommer autant que faire se peut les travers rugueux et maladroits de la nature humaine.

Après un premier budget 2014 sans augmentation d'impôt comme promis, nous avons dû apporter quelques modifications au projet des écoles, en concertation avec le personnel enseignant et municipal concerné Nous profitons également de l'occasion pour restaurer la maternelle quelque peu oubliée .

Nous avons également démarré par un sérieux lifting du hall des sports et des vestiaires attenants qui en avaient bien besoin. La réfection du sol se fera lors de l'été 2015.

Numérue, nous y sommes et aurons tous, une nouvelle adresse à la fin de l'année .

Nous travaillons déjà sur les perspectives 2015 / 2020 en modifiant notre PLU, lançant les réflexions sur le lotissement de Téoulé, les maisons Bordes. L'aménagement du futur lieu intergénérationnel, pierre angulaire de notre projet avec l'aménagement du bourg doit permettre une bonne cohabitation des piétons et des automobilistes.

Avec la vente des terres du «Boudyé» au Conseil Général, le projet Agrolandes pourra voir bientôt le jour sur notre territoire.

Le nouveau conseil communautaire du Cap de Gascogne est en place et les premières décisions communes voient le jour.

Cé bulletin municipal qui développe toutes ces actions, est le premier d'un mandat qui a débuté il y a quelques mois. Je souhaite par conséquent profiter de ce moment pour adresser essentiellement de vifs et sincères remerciements :

- **A l'équipe de rédaction**, constituée des adjoints, de conseillers municipaux, de membres du personnel qui ont assuré un travail important de recherche et de rédaction. Ce groupe s'investit pour vous transmettre en toute transparence des informations sur la connaissance des événements qui rythment la vie de notre commune. Cette revue, nous la ferons évoluer au cours du temps pour vous la rendre plus agréable dans son contenu et sa forme.Ce mode d'information sera rapidement doublée par une information numérique avec le tout nouveau site internet de la commune de Haut Mauco. Vous ne manquerez pas d'y trouver un grand nombre d'informations avec une mise à jour très régulière. A terme, nous compléterons l'information plus générique par des panneaux lumineux qui seront situés dans le centre du bourg.

- **A tous les bénévoles,** Présidents et membres des clubs et associations du village, aux membres du CCAS, du comité des fêtes, du basket, et autres, qui consacrent beaucoup de leur temps à animer les événements. Je me réjouis et constate encore qu'à chacun de nos rendez-vous traditionnels, nous puissions nous retrouver, afin non seulement de permettre la réalisation de ces événements, mais pour aussi, vivre ensemble des moments riches de partage, de convivialité. J'adresse à chacun d'eux des remerciements chaleureux, empreint aussi d'un sincère sentiment de reconnaissance .

- **Au personnel communal,** qui assure dans des conditions parfois compliquées les services techniques, administratifs et périscolaires nécessaires à la vie de notre communauté.

Enfin, parce que j'y suis aussi particulièrement sensible, je rends hommage à l'esprit citoyen et respectueux de l'ensemble des habitants de Haut Mauco. Cet environnement social de qualité doit nous permettre de travailler dans un état d'esprit constructif et serein, loin de toutes animosités et vaines querelles partisanes.

Je vous souhaite très sincèrement à vous et à tous vos proches un joyeux noël et de très bonnes fêtes de fin d'année.

Gilbert LANNE.

Le mot du Maire

Chères Haut-Maucoises, Chers Haut-Maucois,

Décembre 2019 : parution du dernier bulletin municipal de la mandature. Déjà 6 années qui se sont écoulées depuis mars 2014.

Vous trouverez un journal qui fait le point des réalisations de l'année écoulée mais, période pré-électorale oblige, nous ne ferons aucun commentaire sur les projets à venir. Pour ces mêmes raisons, il n'y aura pas d'inauguration officielle de la mairie. Cette période pré-électorale qui a débuté le 1er septembre, se terminera après les élections de Mars 2020.

La mise aux normes Personnes à Mobilité Réduite de nos bâtiments communaux s'est poursuivie cette année encore au hall des sports, à la mairie et à l'église.

Concernant la mairie, le chantier a été laborieux mais aujourd'hui, nous sommes arrivés au bout de cette réalisation.

Les logements XL Habitat sont terminés et les locataires qui ont pris possession de ces lieux ont vite trouvé leurs marques dans ce nouveau contexte au centre du village.

La maison Lilas est également terminée et aujourd'hui un très agréable T3 remplace avantageusement l'ancien logement vétuste.

Ces travaux dans le vieux bâti de notre centre bourg permettront de baisser la vacance, au demeurant plutôt faible à Haut-Mauco. Les travaux démarrés par plusieurs propriétaires privés œuvrent dans ce même sens. Il faut les en féliciter. Il n'y a rien de pire que de voir des maisons se construire aux périphéries des communes et des habitations de centre-bourgs rester vides de tout occupant.

Le pont de Lagante est opérationnel depuis le 1er septembre dernier, permettant le passage des bus scolaires, sans oublier bien sûr tous les riverains qui ont enduré pendant de longs mois l'absence de cette voie de circulation.

Les appels d'offres de la halle sont sortis et la construction de cette salle va démarrer ces jours-ci.

Notre PLU, véritable serpent de mer, est maintenant approuvé.

Il a fallu 4 longues années pour le réaliser. La complexité des dossiers qu'ils soient administratifs ou environnementaux a quelque peu alourdi la procédure.

Un long travail complexe et ingrat a été fourni. Je voudrais remercier les personnes qui se sont investies dans ce dossier, qu'elles soient élus ou personnel de la mairie , cabinets d'études mais également les administrations que sont l'ADACL et la DDTM .

Ce gros travail réalisé, notre commune verra l'arrivée du PLUI (intercommunal) prochain sans appréhension. Les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) Adour Chalosse Tursan et du Programme Local de l'Habitat (PLH) Chalosse Tursan ayant acté les évolutions démographiques à venir de notre commune .

Le dynamisme de notre territoire se doit de répondre à son attractivité.

Avec ce document finalisé et les actes notariés passés, l'organisation des réseaux et de la voirie du centre bourg et de la rue de Maucor va pouvoir être revue.

Même si ce n'est pas de la compétence de vos élus, nous ne pouvons passer sous silence, le démarrage d'Agrolandes avec l'arrivée de plusieurs Start-up dans les locaux de l'Agrocampus, maintenant, lui aussi en activité.

Les travaux de la première zone économique ont débuté et plusieurs entreprises devraient s'installer prochainement sur le site de Haut Mauco. Ces arrivées prochaines confortent la position leader de notre commune en terme d'emplois.

Je voudrais remercier tous mes collègues élus qui se sont investis sans compter durant ce mandat, ainsi que tous nos salariés pour qui le service public n'est pas un vain mot.

Mes remerciements vont aussi à tous les Présidents ainsi que tous les membres des bureaux de nos différentes associations haut-maucoises qui offrent un regain de convivialité à nos concitoyens.

Je voudrais féliciter aussi:

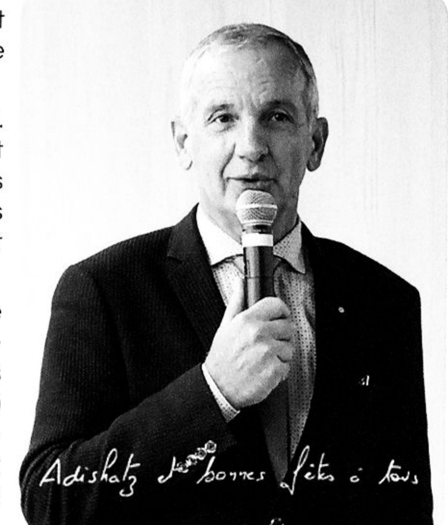
- les agriculteurs de la commune qui ont très vite répondu présent en mettant à disposition leur matériel imposant pour empêcher l'accès au parc de Jouandéou par les gens du voyage qui avaient été vus en reconnaissance.
- les bénévoles qui ont participé aux premiers travaux pour la construction des loges des arènes.

Je voudrais également saluer l'effort de toutes les personnes qui, cette année encore, sont venues nettoyer notre patrimoine que sont nos chemins ruraux. La fontaine de Bayonne qui ne coulait plus depuis Août, a vu son débit revenir pour le plus grand plaisir des habitués, ceci après un nettoyage du site et un curage de la source.

Une partie des bénévoles a encore une fois ramassé tous les déchets encombrants jetés près des containers poubelles. Il est désolant que quelques uns n'aient pas attendu bien longtemps pour dégrader de nouveau ces sites.

Je déplore aussi que quelques personnes désœuvrées sur la commune, dégradent les équipements publics depuis quelques temps.

En cette période de vœux, je souhaite que toutes et tous partagent notre envie de vivre dans un paysage le moins impacté possible par les mauvais côtés de notre civilisation.



En cette période de fêtes, de joie et de bonheur partagé, permettez-moi d'avoir une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés, celles qui souffrent ou qui sont dans la peine.

Pour 2020, je souhaite à chacun d'entre vous une bonne santé pour aller de l'avant, de la réussite dans les projets que vous pourrez entreprendre, et bien sûr, de nous retrouver encore plus nombreux dans tous les moments de notre vie collective.